

Présents : BOUYALA R. – KAUFLE R. – MORENO P. – THIEFFRY F. – MORENO M. – MAURRAS F. – SIRE G. – D'HONT V. – LEROY-THEOLAS C. – COLIN C. – DISCHAMP-LENAIN L. – CARON D. – LECOINTE H. – POUCHAIN K.

Absent : BIAU C.

M. Frédéric THIEFFRY est désigné secrétaire de séance.

➤ **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2017**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

➤ **Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Point n°9 : Festival des animaux totémiques – Subvention à l'association des Amis du Poulain (Pézenas)

⇒ **Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

0. Information du Conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

- Décision municipale n°2017-08 du 21 mars 2017 : Location appartement B – 1 Rue Egalité à M. Mickaël ADELL et Mme Aurélie FLOCK, avec un bail de 6 ans et un loyer de 450 € ;
- Décision municipale n°2017-09 du 29 mars 2017 : Marché mairie - Avenant 11 (lot plaquage) entreprise JTP ;
- Décision municipale n°2017-10 du 29 mars 2017 : Marché mairie - Avenant 12 (lot plomberie) entreprise Hernandez ;
- Décision municipale n°2017-11 du 28 avril 2017 : Marché mairie - Avenant 13 (lot carrelage) entreprise Ravoisier ;
- Décision municipale n°2017-12 du 2 mai 2017 : Marché mairie - Avenant 14 (lot plaquage) entreprise JTP ;
- Décision municipale n°2017-13 du 2 mai 2017 : Bail commercial 100 Rue de la Mairie (ancien local agence postale) avec l

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

1. Projet photovoltaïque – Validation et signature du bail

M. le Maire rappelle au conseil ses dernières délibérations du 20 mars 2017 concernant le projet ; le conseil avait alors :

- accepté le projet de division parcellaire conformément au plan de géomètre ;
- approuvé le projet de bail emphytéotique avec la SAS Centrale photovoltaïque du plateau de l'Arnet.

Le projet de bail étant finalisé, il convient d'autoriser le bail définitif, qui sera annexé à la délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Lotissement du City Stade – Compromis de vente du lot n° 1

M. le Maire rappelle à son conseil sa délibération du 20 mars 2017, par laquelle il a été décidé d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente avec les acquéreurs potentiels du lot n°2.

Il convient à présent d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente pour le lot n°1, d'une superficie de 800 m² pour un montant de 128 000 € TTC (160 € / m²) avec Melle Jessica GOUAUT et M. Cédric CARON.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Lotissement du City Stade – Compromis de vente du lot n° 3

M. le Maire rappelle à son conseil sa délibération du 20 mars 2017, par laquelle il a été décidé d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente avec les acquéreurs potentiels du lot n°3.

De la même manière, il convient d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente pour le lot n°3, d'une superficie de 442 m², pour un montant de 79 560 € TTC (180 € / m²) avec M. Serge SICARD et Melle Magaly DELBAR.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Budget annexe Lotissement – Décision modificative n° 1

A la demande de la Trésorerie d'Agde, en charge des comptes de la CAHM, il convient de basculer les travaux concernant les réseaux d'eau et d'assainissement, inscrits au budget annexe – Lotissement, vers le budget principal.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante sur le budget annexe - Lotissement :

- supprimer 14 410 € (HT) de dépense au compte 4581 - Opérations pour compte de tiers – réseaux eau et assainissement,

- supprimer 14 410 € (HT) de recette au compte 4582 - Opérations pour compte de tiers – réseaux eau et assainissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Budget principal - Décision modificative n° 1

Vu la délibération précédente portant décision modificative du budget annexe – Lotissement,

Vu le CGCT,

Considérant qu'il convient de basculer les travaux concernant les réseaux d'eau et d'assainissement sur le budget principal, il est proposé au conseil de prendre la décision modificative suivante sur le budget principal :

- ajouter 17 292 € (TTC) de dépense au compte 4581 - Opérations pour compte de tiers – réseaux eau et assainissement,

- ajouter 17 292 € (TTC) de recette au compte 4582 - Opérations pour compte de tiers – réseaux eau et assainissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. CAHM – Acceptation de l'attribution du fonds de concours

M. le maire rappelle à son conseil que la Commune avait sollicité la CAHM en 2016 pour plusieurs projets :

- Aménagement RD 609 (avenue d'Ormesson) et Place des Templiers
(délibération n°2016-04-06 du 11 juillet 2016)

- Création d'une voie douce et déplacement du terrain multisports
(délibération n°2016-04-07 du 11 juillet 2016).

Par délibération du 24 octobre 2016, la CAHM a attribué à la Commune un fonds de concours d'un montant de 125 000 € pour ces projets.

Un fonds de concours n'étant pas considéré comme une simple subvention mais comme un accord passé entre collectivités, il convient de délibérer pour accepter ce financement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal accepte le fonds de concours de la CAHM d'un montant de 125 000 € pour les projets suivants :

- Voie douce
- Terrain multisport
- Place des Templiers
- Avenue d'Ormesson.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Hérault Energies – demande de subvention éclairage public

M. le Maire rappelle à son conseil que suite au diagnostic de l'éclairage public réalisé par Hérault Energies en 2015, une première tranche de réfection de l'éclairage public a été réalisée avenue Achille Levère : remplacement de 7 candélabres.

Il est proposé de poursuivre ces travaux par une deuxième et dernière tranche de l'avenue Achille Levère : remplacement de 7 lampes et création de deux nouveaux points lumineux, pour un montant estimatif de 20 290,30 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce projet et de solliciter Hérault Energies pour l'obtention de subventions les plus larges possibles (subvention attendue : 15 000 €).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Festival des animaux totémiques – Subvention à l'association des Amis du Poulain (Pézenas)

M. le maire explique à son conseil que la Commune est sollicitée par la Ville de Pézenas pour soutenir un événement : la «ronde européenne des totems», festival des animaux totémiques organisé localement par l'association des Amis du Poulain.

Il est donc proposé au Conseil de soutenir cet événement à hauteur de 150 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

10. Indemnités des élus – Revalorisation au 1^{er} février 2017

M. le Maire informe son Conseil de la demande adressée par circulaire du Préfet en date du 23 mars 2017. Cette circulaire précise que les communes ayant délibéré jusqu'à présent pour attribuer les montants des indemnités de fonction des élus (Maire, adjoints, conseillers délégués), en faisant référence à l'indice 1015, doivent délibérer à nouveau en visant « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » et non plus un indice chiffré.

Cela permettra de prendre en compte la revalorisation de l'indemnisation des élus intervenue en février 2017 (indice 1022) ainsi que celle prévue pour janvier 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Questions diverses

M. le Maire informe son conseil sur les chantiers et projets en cours :

- Maison des services aux publics : projet de convention avec la CAHM.
- Suite du plan de circulation.
- Travaux en cours :
 - accessibilité de la mairie,
 - déplacement du City stade vers la pinède,
 - viabilisation du lotissement communal,
 - voie douce.

- Projets qui démarreront au 2e semestre :
 - restauration de la fontaine de l'amour,
 - réaménagement de la place des templiers,
 - aménagements de sécurité route de Cabrières (réunion publique le mardi 6 juin à 18h).
- ZAC de la pinède : lancement de la phase de concertation et du dossier de création de ZAC avant l'été.
- Emplois saisonniers : 8 jeunes seront recrutés cet été pour appuyer surtout le service technique lors des festivités.

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 23 mai 2017